

POINT DE VUE



Maddy Cancemi
Directrice adjointe
de la Réserve
Naturelle des
Bouches de
Bonifacio

Quels sont les enjeux de la création du parc marin transfrontalier ?

A l'origine, la volonté de travailler sur un plan transfrontalier est liée à la présence d'un détroit particulièrement exigu et à l'existence d'un site très fragile. L'objectif était de faire du site une espace "protégé" afin de maîtriser les enjeux environnementaux et de mieux gérer le trafic des bateaux transportant des matières dangereuses.

La structure responsable du trafic dans les détroits est l'Organisation Maritime Internationale. Pour être crédible et avoir plus de poids vis-à-vis de cet organisme, il est indispensable de travailler conjointement avec les italiens. C'est ce à quoi nous nous attelons depuis plusieurs années.

De plus, nos enjeux environnementaux étant identiques, la gestion conjointe de nos actions est bien plus efficace qu'en faisant deux fois les mêmes choses, chacun de son côté.

Où en êtes-vous dans la création d'une structure transfrontalière commune ?

La création d'une entité commune constitue la principale difficulté dans le montage du projet dans la mesure où il n'existe aucun cadre juridique adapté. Il faudra donc mettre en place une structure ad hoc définie par le biais d'une convention entre les deux pays.

Actuellement, nous rédigeons une charte transfrontalière pour lister les actions à mener ensemble. Celle-ci donnera lieu à une manifestation fin octobre qui permettra de rendre public les données scientifiques communes jusque là réunies.

Cette charte permettra d'impulser une dynamique nouvelle au comité de pilotage qui ne s'est pas réuni depuis 1998 et de prendre les décisions nécessaires pour envisager la création de la structure.

Il est très important que celle-ci soit créée afin d'accélérer le processus de décision qui permettra la mise en place d'un financement commun des actions et, chose très importante, de pouvoir bénéficier d'un personnel consacré au transfrontalier.

Coopération franco-italienne

Vers un Parc Marin International des Bouches de Bonifacio

Situé entre la Corse et la Sardaigne, le détroit des Bouches de Bonifacio constitue l'un des plus beaux sites de la Méditerranée occidentale. En 1993 la France et l'Italie, ainsi que les régions corse et sarde, ont adopté un protocole définissant les modalités de mise en œuvre d'un « Parc Marin International » (P.M.I.) dans ce site somptueux, constitué d'espaces marins, de milieux lagunaires et d'îlots.

Les travaux engagés depuis lors ont conduit à la création de la Réserve Naturelle des Bouches de Bonifacio côté français, par l'Office de l'Environnement de la Corse, à l'extrême sud de l'île et, côté sarde, du Parc National de l'Archipel de La Maddalena. Un Comité de Pilotage franco-italien chargé de définir les objectifs communs et de valider les orientations et les actions à mettre en œuvre a également été créé.

Ce comité de pilotage préfigure la future structure de coordination transfrontalière. L'espace protégé commun à la Corse et à la Sardaigne a en effet pour vocation d'être géré par une structure de coopération transfrontalière composée des différents partenaires, côté français : l'Etat, la Collectivité Territoriale de Corse, le département de Corse-du-Sud, le Conservatoire du Littoral et les communes concernées ; côté italien : l'Etat, la région autonome de Sardaigne, la province de Sassari et la commune de La Maddalena.

Cette entité de gestion commune serait notamment chargée d'élaborer les actions de gestion et de protection du patrimoine naturel commun, de la mise en place de suivis scientifiques, de la communication, de la



coordination des équipes nationales, etc.

La nature de la structure transfrontalière pose cependant encore quelques difficultés d'ordre juridique et institutionnel. En effet, en l'état actuel, seule la signature d'une convention de coopération transfrontalière, outil de droit commun permettant de définir des objectifs partagés et des engagements réciproques, pourrait représenter une première étape dans le processus de partenariat engagé.

Différentes actions conjointes ont d'ores et déjà été réalisées. Elles concernent par exemple le suivi scientifique des populations d'oiseaux, le suivi des activités de pêche permettant d'obtenir une meilleure gestion des ressources ichtyologiques*, la mise en œuvre d'une campagne commune de prospection de l'algue *Caulerpa taxifolia*, l'utilisation de techniques de gestion communes, etc.

La valeur ajoutée apportée par la coopération transfrontalière à la protection d'un environnement commun d'exception est reconnue par tous les acteurs et l'harmonisation des actions de gestion apparaît donc comme la base d'un développement durable pour cette zone particulièrement fragile.

* *Etude des poissons et animaux marins*

Arc jurassien

Mise en place d'un radar météorologique transfrontalier

L'arc jurassien situé à la frontière franco-suisse reçoit de nombreuses rivières et est sujet à des crues rapides. Le réseau de radars météorologiques permettant de suivre en temps réel les précipitations y est incomplet.

Météo France, soutenu par le Ministère de l'Environnement, s'est lancé dans un vaste programme afin de compléter le réseau de radars actuel et a identifié la région franco-suisse comme prioritaire.

Météo France et MétéoSuisse ont donc décidé de s'associer, dans le cadre d'un partenariat Interreg IIIA, pour installer ce nouveau radar, qui prendra place, du côté français, sur les crêtes du Jura, et qui rayonnera sur la Franche-Comté, le Sud Alsace, les Vosges, l'Arc jurassien, l'espace Mittelland et la Suisse du Nord Est.

Le projet a commencé en 2003 et prévoit une installation opérationnelle du radar pour 2007. La coordination entre les deux pays s'établit à travers différents ateliers de travail, ainsi qu'à partir

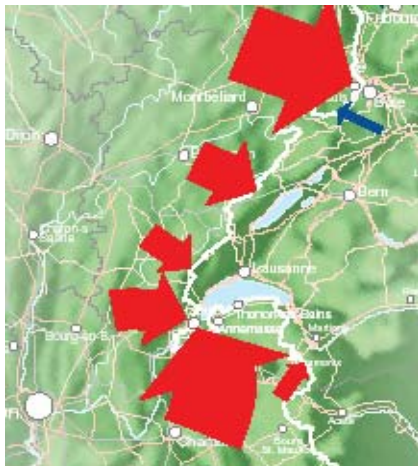
d'échanges d'experts. Les résultats attendus sont une amélioration de la prévention et de la gestion des risques naturels liés aux précipitations, la mise en place d'un échange standardisé de données entre les deux pays ainsi que diverses avancées technologiques.

Météo France, dont la participation est supérieure, restera propriétaire du radar mais mettra à disposition de MétéoSuisse, par le biais d'une convention, les données recueillies. Un tel partenariat existe déjà entre ces deux offices météorologiques nationaux en ce qui concerne le radar de la Dôle situé sur le territoire suisse, à proximité de l'aéroport international de Genève, et dont MétéoSuisse est le propriétaire.

Les retombées, notamment en cas d'événements météo extrême, seront très importantes sur toute la région transfrontalière. Le développement en infrastructure, avec une activité de prévention météo renforcée, représente un atout majeur pour cette région à fort développement touristique.



FICHE TECHNIQUE



Les travailleurs frontaliers franco-suisse et l'entrée en vigueur des accords bilatéraux

La Suisse est le pays qui accueille le plus de travailleurs frontaliers en Europe. Entre 1998 et 2002, le nombre de travailleurs frontaliers dans le Canton de Genève a augmenté de plus de 32 %. Aujourd'hui environ un travailleur sur dix est frontalier dans les Cantons de Genève et de Vaud.

Les accords bilatéraux, ratifiés par la Suisse et l'Union européenne, vont dans le sens de cette mobilité transfrontalière. Entrés en vigueur le 1er juin 2002, ils visent à faciliter les échanges et notamment "la libre circulation des personnes" entre la Suisse et l'Union européenne.

La finalité

Mis en œuvre de façon progressive jusqu'en 2014, ces accords ont pour objet, entre autres, d'ouvrir le marché européen du travail aux ressortissants suisses et vice versa. Un Suisse ou un Européen bénéficiera ainsi du même traitement national qu'un ressortissant du pays d'accueil : il jouira des mêmes conditions de travail, prestations sociales et avantages fiscaux ; il pourra travailler en tant qu'indépendant, bénéficier du regroupement familial, rester dans le pays en cas de perte d'emploi, acquérir des biens immobiliers...

Ce qui a changé le 1er juin 2004

Depuis le 1er juin 2004 la priorité nationale n'existe plus en Suisse : à compétences égales, un Européen a les mêmes chances qu'un Suisse d'obtenir un contrat de travail. Le nombre d'autorisations de travail et de séjour en Suisse reste cependant limité jusqu'en 2007 : chaque année 15 000 autorisations de séjour longue durée pour les contrats de plus d'un an seront délivrées et 115 500 pour les contrats de travail de quatre mois à un an.

Afin de lutter contre une sous-enchère salariale, des mesures d'accompagnement visant à surveiller les salaires et les conditions de travail ont également été prises par les autorités suisses.

Des enjeux importants au niveau local

Cette libéralisation du marché de l'emploi engendre de chaque côté des craintes (le risque de dumping salarial par exemple) et des espoirs.

Le défi pour les collectivités locales en matière d'aménagement du territoire est entier. Les domaines les plus sensibles sont les transports (augmentation des flux) et le logement (pénurie et augmentation des prix). Au niveau de l'économie et de l'emploi les enjeux sont de taille. Depuis 2002, on constate une polarisation de l'emploi sur Genève. Les entreprises genevoises, qui manquent de main d'œuvre spécialisée, pourront par exemple engager des experts venus de toute l'Europe. Côté français certaines branches devraient être dopées, mais les entreprises craignent toujours un exode de salariés qualifiés vers la Suisse, notamment pour les secteurs de l'hôtellerie, de la restauration et du bâtiment.

Pour en savoir plus : <http://www.geneve.ch/bilaterales/>
<http://www.europa.admin.ch/f/index.htm>

ÉVÉNEMENTS

■ Conférence sur les nouveaux partenaires à la coopération territoriale en Europe

Date : 20 - 21 septembre 2004

Lieu : Ljubljana (Slovénie)

Organisateurs : Secrétariat et Autorité de gestion INTERACT, Commission européenne, Gouvernement slovène

Pour en savoir plus :

<http://www.interact-eu.net>

■ OPEN DAYS "Gérer le développement régional"

Date : 27 - 30 septembre 2004

Lieu : Bruxelles

Organisateurs : Commission européenne, Comité des Régions, Représentations régionales à Bruxelles

Contenu : Plus de 60 ateliers sur la gestion et l'avenir de la politique de cohésion et sur les fonds structurels.

Pour en savoir plus :

<http://www.cor.eu.int/opendays>

VIENT DE PARAÎTRE

■ Livre Blanc de la région transfrontalière Strasbourg-Ortenau

Publication disponible sur le site www.strasbourg-ortenu.org

ZOOM SUR UN SITE



www.regio-pamina.org

Le nouveau site consacré à l'espace Pamina est en ligne sur Internet.

DANS LA PRESSE, EN JUIN...

■ Longwy : hôpitaux sans frontières, *Le Républicain lorrain*, 16 juin

Naissance de LuxLorSan entre les cliniques du Sud-Luxembourg, le centre hospitalier du Luxembourg et l'Association hospitalière du bassin de Longwy, l'amorce d'un "PED transfrontalier des soins de santé" entre trois établissements distants entre eux de 25 km...

■ L'Alsace vise l'exemplarité, *La Gazette des Communes*, 14 juin

2. Coopération transfrontalière : A Bâle, trois nations, une "agglomération" - Le bilan de Regio Pamina, un an après.

■ Fessenheim - L'Etat allemand dit oui au pont, *L'Alsace*, 22 juin

L'Etat allemand donne son autorisation pour la construction du pont sur le Rhin entre Hartheim et Fessenheim...

■ L'Eurodistrict-Sud dans un an, *DNA*, 29 juin

L'Eurodistrict Colmar-Fribourg-Mulhouse est en marche. Il pourrait exister dès 2005, tant les partenaires apparaissent déterminés...

■ Les régions transfrontalières réunies à Genève, *Le Temps*, 18 juin

Pierre Mauroy, l'ancien premier ministre socialiste français, était à Genève mercredi et jeudi, où il présidait la Mission Opérationnelle Transfrontalière...

■ Le projet Rectangle d'or change son plan de vol, *Tribune de Genève*, 30 juin

Le montage juridique de l'opération est remis en cause alors que les communes délibèrent...

■ Accord franco-italien sur l'éducation, *Le Petit Niçois*, 24 juin

Les responsables de la Province d'Asti ont et du Département des Alpes-Maritimes ont signé un protocole d'accord de coopération afin de lancer de nouveaux projets scolaires, valorisant l'enseignement du Français en Italie et de l'Italien en France, dans les écoles, les collèges et les lycées...

■ Les jeunes ruraux des Pyrénées-Orientales à la conquête de la Catalogne, *Midi Libre*, 24 juin

Echanges transfrontaliers entre la Fédération des foyers ruraux du Roussillon et une association de loisirs des jeunes du monde rural en Catalogne du Sud...

■ Un nouveau pont sur le Danube entre la Bulgarie et la Roumanie, *Le Moniteur*, 2 juin

Un nouveau pont routier et ferroviaire sur le Danube, reliant la Bulgarie et la Roumanie, sera construit d'ici l'an 2008. L'annonce a été faite le 1er juin...



N'hésitez pas à nous communiquer vos suggestions d'articles pour les prochaines parutions.

Contact : Domitille Ayrat - +33 (0)1-55-80-56-87 - Abonnement : newsletter@mot.asso.fr

Photos : Réserve Naturelle des Bouches de Bonifacio, MOT, AEBK